

Zeitschrift: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 892

Rubrik: Urbanisme lausannois

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bercy – Pontaise

(ag) Il y avait, dans l'OPA de Lausanne sur Bégart, le risque de faire provincial, c'est-à-dire de singer les capitales. La difficulté avait été bien surmontée jusqu'ici. Lausanne ne s'offrait pas un danseur, Lausanne entrait dans le guide des hauts lieux de la danse.

Le couac de la halle des fêtes a terni cette réussite. Echec incompréhensible et dont personne n'a voulu assumer clairement la responsabilité. Il n'y a pas pourtant de village, ayant transformé son battoir en salle de fête, où l'on n'ait appris à mettre en équation la contenance de la salle + la hauteur de la scène + la profondeur de la scène + la visibilité pour chaque spectateur. Lausanne mieux que Bruxelles, mais moins bien que Goumoëns.

L'accident est réparable, mais voilà qu'il engendre une agitation qui risque d'entraîner des mauvais choix dans le long terme.

Il n'y a pas si longtemps l'édilité lausannoise affirmait que ses équipements ne souffraient pas de lacune grave. Parallèlement, pourtant, dans le cadre de la préparation de la candidature aux JO, diverses commissions ont commencé à plancher sur des installations à construire, provisoires ou définitives. Parallèlement toujours, le Comptoir suisse procède à un examen de ses aménagements obsolètes et fait le compte des investissements nécessaires.

Et voilà qu'on parle — à la faveur de l'incident Bégart — d'une salle polyvalente à la Pontaise, c'est-à-dire à la périphérie de la ville, mais près du stade et du Comptoir. Et d'emblée le provincialisme refait surface: créons (grâce à la dynamique des jeux olympiques) un Bercy lausannois!

Si le Bercy parisien est, architecturalement, réussi, son exploitation est un gouffre, juste supportable pour une ville aux dimensions de Paris.

Mais encore. Lausanne, dont le problème numéro un est l'animation de son centre, devrait-elle investir des millions et exploiter à grands frais une salle de prestige située à proximité de la sortie de l'autoroute de contournement, donc tournée vers l'extérieur, comme les hypermarchés de Carrefour et de Migros?

Cette année aura lieu le concours d'idées sur l'aménagement de la vallée du Flon. Le programme en sera très libre, ce qui est bien. Il ne devrait donc pas imposer la prise en considération d'une grande salle polyvalente — ce qui est autre chose que Bercy! — mais ne pas l'exclure. À la gare du Flon se concentreront ou se croiseront — cela est un point fixe — les transports urbains, suburbains, régionaux en liaison directe avec la gare centrale. Une salle, animant le centre, y aurait adéquatement sa place, jusqu'à preuve du contraire.

On sait que les difficultés du remodelage de la vallée du Flon, la maîtrise du terrain par un seul pro-

priétaire, la lenteur des procédures légales font fuir tous ceux qui rêvent d'y implanter un projet ambitieux. Même le TSOL (tramway du sud-ouest lausannois), qui aurait pu bénéficier de la force des lois ferroviaires pour se frayer un chemin, a préféré passer en tunnel sous la moraine de peur de s'enliser dans la vallée.

Et pourtant les JO — puisque Lausanne y tient — ou Bégart — puisque Lausanne y a tenu — devraient avoir cet avantage primordial de créer une dynamique permettant de bousculer les obstacles par la contrainte des délais ou l'enthousiasme.

Mais si les exigences des activités sportives et culturelles de prestige auxquelles on prétend ne sont pas fermement cadrées, les dégâts, par éclatement des initiatives et dispersion des localisations, risquent d'être durablement dommageables. ■

ELECTIONS CANTONALES A BALE-VILLE

Affinités nationalistes

(cjp) Dans la poussée électorale nationaliste constatée à Bâle-Ville (+ 4 sièges), l'élu le plus connu est celui de l'Action populaire contre les étrangers, Eric Weber. Sa liste a recueilli 2,8% des suffrages dans l'arrondissement de Bâle-Ouest qui élit 47 députés. L'analyse de son électorat personnel est symptomatique: ses 2860 suffrages se composent de 1506 voix recueillies par son parti, de 320 de l'Action nationale et de 1034 (36,1%) d'autres listes. Parmi ceux-là, 453 suffrages proviennent de listes sans en-tête, 119 de listes radicales, 101 de listes des démocrates-sociaux (dissidence socialiste), 73 de listes socialistes, 68 de listes libérales et 288 de diverses autres listes.

A l'inverse, ces panachages en faveur d'Eric Weber ont été partiellement compensés par des voix de l'électorat d'extrême droite accordées aux autres partis. C'est ainsi que 44 des 47 élus de l'arrondissement ont obtenu des voix de l'Action populaire. Les mieux servis ont été, après Eric Weber, le premier élu de l'Action nationale, celui de l'Alliance

des indépendants, le second élu de l'Action nationale et l'unique député du Parti du travail. Comment connaître les raisons de ces panachages? Remords de transfuges? ■

Refusé !

(jd) La politique des tarifs électriques peut contribuer aux économies d'énergie. Fortes de cette conviction, 34 communes de Bâle-Campagne ont refusé de renouveler la concession de distribution qui les lie à la société Elektra Baselland, estimant que la structure des tarifs proposés favorise le gaspillage. Dans six communes, l'assemblée des citoyens a rejeté le projet, dans six autres, la concession a été refusée par référendum, alors que dans les 22 restantes les autorités ne sont tout simplement pas entrées en matière.